



L'AMF

au service des
présidents
d'intercommunalité

ADHÉSION // 2025

L'AMF est à vos côtés

Pour chaque jour vous accompagner,
vous représenter, nous rassembler

**Présidents d'intercommunalité, rejoindre l'AMF,
c'est être acteur, aux côtés des maires, d'un réseau unique de plus de 34 000
adhérents et bénéficier d'informations, d'outils d'aide à la décision et d'expertise sur toutes
les politiques publiques intercommunales.**

Permettre aux présidents d'intercommunalité d'agir, avec les maires, en retrouvant le sens de la subsidiarité dans les relations avec l'État, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des intercommunalités et des communes son principal atout dans ses prises de position.



Vous **CONSEILLER**

L'AMF assure une fonction de conseil et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences des intercommunalités.

Plus de **11000**
conseils personnalisés
chaque année

Vous **INFORMER**

L'AMF met à votre disposition des outils d'information diversifiés et performants sur l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales et propose le partage d'expériences et d'initiatives locales.

5 supports d'information
au quotidien adaptés
à vos besoins

**Une action
concertée et
complémentaire
à l'échelle
locale et
nationale**

Vous **REPRÉSENTER**

L'AMF, interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, partage les préoccupations et défend les positions des élus du bloc communal. L'Association porte auprès du Parlement et du gouvernement les propositions formulées par les élus dans le cadre des commissions, des groupes de travail ou des missions. Elle participe ainsi à l'élaboration des politiques publiques afin de toujours préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité.

L'AMF représente les présidents d'intercommunalité et les maires dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL. Dans de nombreuses instances, elle coordonne également la représentation des communes et des intercommunalités et défend leurs intérêts tant au niveau local qu'aux niveaux régional, national et européen.

Plus de **80** amendements
et 90 saisines ministérielles en 2022

À votre **SERVICE**,

un maillage territorial de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Ce réseau assure l'interface entre les adhérents et l'AMF.

Les présidents d'AD sont les porte-parole des élus de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Chaque action de plaidoyer de l'AMF est assise sur l'expertise de ses spécialistes et fondée sur les retours d'expériences de ses adhérents partout en France métropolitaine et ultramarine. Les présidents d'AD assurent également la transmission des positions, des informations juridiques et techniques et de tous les travaux portés par l'AMF. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

La proximité permet de délivrer des réponses ad hoc et faire connaître au plus vite les initiatives innovantes comme les difficultés à l'échelle nationale.

Vous **CONSEILLER**

UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN



Des experts à votre service

L'équipe du département Intercommunalité de l'AMF vous accompagne sur les sujets institutionnels, juridiques, financiers et fiscaux. Elle assure également une mission transversale d'appui et de coordination dans la déclinaison des différentes politiques portées par les intercommunalités.

L'ensemble des experts de l'AMF est également à votre disposition sur les problématiques d'aménagement et d'urbanisme, de développement économique, de mobilité/voirie, de transition écologique/environnement, d'habitat/logement, de sécurité, d'action sociale, éducative, sportive ou culturelle, etc.

Retrouvez sur notre site amf.asso.fr les notes d'information générale et thématique, l'analyse des réformes en cours, des FAQ...

Des outils de simulation et d'aide à la décision pensés pour vous

L'Association met également à votre service des outils conçus spécifiquement pour vos besoins, actualisés chaque année.

• Préparez le budget de votre intercommunalité

Cet outil, mis en ligne chaque année avant la fin du mois de mars, vous permet d'obtenir une estimation de la dotation de votre intercommunalité et de la dotation de compensation.

• Construisez votre pacte financier et fiscal

Cet outil vous permet de réaliser les estimations financières nécessaires à la conception d'un pacte financier et fiscal avec les communes membres.

• Simulez la composition de votre conseil communautaire

en cas de changement de périmètre au cours du mandat (répartition de droit commun et liste des accords locaux possibles, possibilité de modifier le périmètre des EPCI : ajout ou retrait de commune(s), fusion d'intercommunalité)



Accessibles sur amf.asso.fr

Près de **99%**
de satisfaction des élus
formés par l'AMF ou les AD

Plus de **100**
formations en 2022

Se former



En complément de l'offre proposée localement par les associations départementales de maires, **l'AMF a développé une offre de formations qui s'appuie sur un réseau de formateurs reconnus** pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les sessions sont organisées au sein des locaux parisiens de l'AMF ou de façon délocalisée au sein de vos associations départementales.

Parmi les prochaines formations, certaines sont proposées **sur mesure**, avec pour thème les relations communes-intercommunalité, les communes nouvelles, les finances intercommunales ou les fondamentaux de l'intercommunalité.

L'AMF continuera de renforcer cette offre en couvrant de nouveaux thèmes. Par ailleurs, l'Association est mobilisée pour améliorer l'accès des élus à la formation.

Plus d'informations sur amf.asso.fr

L'AMF, PRÉSENTE AU QUOTIDIEN POUR Vous **INFORMER**



Bénéficiez d'outils
d'informations
adaptés pour vous

IntercoActu, le bimensuel dédié aux intercommunalités

Newsletter à destination des intercommunalités avec un entretien ou une thématique à la Une, une question technique d'actualité et des articles concis en lien avec les notes juridiques et les informations pratiques sur le site de L'AMF.

MaireInfo, le quotidien sur l'actualité des collectivités et des intercommunalités

Quotidien d'information des élus locaux, il propose 5 dépêches sur l'actualité des collectivités locales et des intercommunalités, traitées par des journalistes spécialisés. Plus de 64 000 abonnés en bénéficient tous les jours.

Maires de France, le mensuel

Magazine de référence, il propose aux élus intercommunaux un décryptage de l'actualité, des dossiers et des enquêtes de terrain, une rubrique « Interco et territoires » (retours d'expérience, fiches pratiques, brèves).

mairesdefrance.com, le site

pour accéder au fil continu d'actualités, à la newsletter Maire info, aux dossiers d'information, à la version numérique du mensuel et aux numéros précédents du magazine.

La lettre mensuelle Maires de France

Un condensé d'informations pratiques sur les activités de L'AMF et les initiatives portées par son réseau.

AMFInfo, l'hebdomadaire d'information

Diffusé chaque jeudi à plus de 49 000 abonnés, il vous informe sur les services, les actions et les positions de L'AMF.

→ Abonnements sur amf.asso.fr

Des publications pour vous accompagner

Expertise et proximité permettent à L'AMF d'être force de propositions, aux avant-postes des évolutions institutionnelles, thématiques, et des enjeux de transitions. L'AMF met également à votre disposition et à celles de vos équipes de nombreux guides thématiques, en ligne.

Des propositions sur les politiques publiques

- 20 propositions pour surmonter les difficultés d'application du « zéro artificialisation nette » (décembre 2022) ;
- Pour une transition adaptée aux déplacements du quotidien (octobre 2022)

Et aussi

des études et des enquêtes sur les sujets d'actualité

- Enquête sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour les communes et intercommunalités (2023)
- Enquête sur les CRTE : un dispositif à la croisée des chemins (2022),
- Enquête de l'observatoire de la démocratie de proximité AMF - Cevipof/Sciences po : inquiétudes d'un monde qui vient (2022)
- Analyse des comptes de gestion des communes et EPCI de

L'AMF en ligne



Site AMF

www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site internet est le relais de son action au quotidien. Près de 95 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois.

L'AMF est également présente sur les réseaux sociaux afin de délivrer une information rapide et réactive.



Twitter

@l_amf



Facebook

@AMFmairesdeFrance



LinkedIn

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



YouTube @AMFPARIS

Les guides pratiques

- Guide du président et des élus de l'intercommunalité (2020 - 2026)
- Guide du Statut de l' élu (2023)
- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion : la nouvelle responsabilité des employeurs publics (2021) ;
- Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées (2020)

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion

- Territoires et Finances : principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2021
- Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2021
- Analyse financière des communes et des EPCI 2022 : quelles perspectives d'évolutions des budgets du bloc communal en 2022 et 2023 ?

→ Retrouvez-les sur amf.asso.fr

Nous **RASSEMBLER**

TOUTE L'ANNÉE

Des rendez-vous d'échanges réguliers sur les grands sujets d'actualité

Une variété de rencontres et de webinaires thématiques sont proposés aux présidents d'intercommunalité, au cours desquels experts et intervenants techniques ou politiques répondent à vos questions.

En fonction de l'actualité, l'AMF organise aussi de grands rendez-vous à portée nationale telle que l'audition des candidats à l'élection présidentielle.

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France rassemble, chaque année à Paris, plus de 10 000 participants métropolitains et ultramarins durant quatre jours. L'AMF a à cœur d'organiser chaque année un temps fort de débat pour les élus de l'intercommunalité avec leurs pairs et les représentants de l'État. Le Congrès est aussi un moment de convivialité lors du Déjeuner des présidents d'intercommunalité.



Des lieux de rencontre et de réflexion indispensables à l'analyse des réalités locales



18 commissions et **16** groupes de travail*

Réunissant plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité et représentatifs de tous les territoires, ces instances préparent les travaux et décisions du Bureau et du Comité directeur.

Délégation des départements d'Outre-mer

Créée pour travailler avec les Outre-mer, afin de mieux répondre à leurs spécificités et de porter des messages communs auprès du gouvernement et de ses partenaires.

Comité législatif et réglementaire

Installé afin d'associer davantage les élus locaux à l'élaboration des textes qui les concernent en amont de leur présentation, et évaluer les dispositions existantes.

* dont la commission Intercommunalités et le groupe de travail Communes nouvelles

Vous REPRÉSENTER

AU PARLEMENT

En 2022,
grâce à la force de son réseau et l'expertise de ses services,
l'action de l'AMF a permis d'obtenir des avancées législatives
et réglementaires importantes.

Quelques illustrations...

Dans la déclinaison des politiques publiques :

- **Loi 3DS** : souplesse dans l'organisation des compétences et le fonctionnement des intercommunalités ; adaptation des dispositions SRU aux contraintes des communes et des intercommunalités, plus grande décentralisation des politiques du logement et renforcement des outils de maîtrise foncière pour les communes et les intercommunalités.
- **Loi « Climat et résilience »** : prolongation de 6 mois du calendrier d'intégration de la trajectoire ZAN dans les SRADDET, et ensuite les SCoT, PLU et cartes communales ; recours devant le Conseil d'Etat contre les décrets du 29 avril visant à clarifier le dispositif juridique applicable à la mise en œuvre par les régions de l'objectif ZAN et les modalités de définition dans la nomenclature des sols artificialisés. De même, un délai supplémentaire de 6 mois a été obtenu pour les travaux des conférences régionales des SCoT sur le ZAN.
- **Recul du trait de côte** : pour les territoires concernés, l'AMF a plaidé pour une application différenciée de l'objectif ZAN, l'assouplissement de la doctrine d'application de la loi Littoral, l'accompagnement financier et en ingénierie de l'Etat. Elle porte un recours devant le conseil d'Etat pour clarifier les modalités d'indemnisation des biens du fait de leur exposition à l'érosion.
- **Mobilités** : engagement d'une réflexion par le ministère sur la réouverture de la prise de compétence mobilité pendant un an (ou ponctuellement) et la possibilité d'une clarification des attributions entre autorités organisatrices (AOM) régionales et locales (sur le transport scolaire, par exemple).
- **Plans intercommunaux de sauvegarde** : clarification des responsabilités des intercommunalités sans alourdir leurs charges financières, lors de la concertation sur la rédaction du décret.

En matière financière :

- L'intégration de l'année 2023 dans le calcul de la compensation de la CVAE.
- Le maintien de la revalorisation annuelle des bases fiscales sur l'IPCH en 2023, soit +7,1%.
- L'amélioration des mécanismes du FPIC : éviter la sortie de plus 150 ensembles intercommunaux de l'éligibilité au reversement d'ici 2028 ; allonger les garanties en cas de sorties sur quatre ans au lieu de deux ans.
- L'augmentation importante de la dotation d'intercommunalité des communautés de communes les plus fragiles.
- La création d'un amortisseur « électricité », l'élargissement du bouclier tarifaire aux collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, la mise en place de la garantie « 280 » ainsi que le 2^{ème} filet de sécurité pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.



LA PROXIMITÉ,
C'EST NOTRE FORCE

Nous rejoindre

Président d'intercommunalité en exercice, vous pouvez adhérer à tout moment de l'année à l'AMF via votre AD ou directement, quelle que soit l'appartenance politique, la taille le statut de votre intercommunalité.

Contacts

Pour connaître les modalités d'adhésion :

Martine Quantin-Jolicoeur, chargée des adhésions • martine.jolicoeur@amf.asso.fr • 01 44 18 13 65

Pour en savoir plus sur les services dédiés à l'intercommunalité :

Marie-Cécile Georges, responsable du département Intercommunalités • interco@amf.asso.fr • 01 44 18 51 90

Pour en savoir plus sur la formation des élus :

Brice Estebaner, responsable du service Formation • formation@amf.asso.fr • 01 44 18 13 54



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
www.amf.asso.fr